té et le projet qu'il soumet à la Chambre n'est qu'un texte transactionnel sur lequel tous les républicains peuvent s'entendre. Mais nous sommes en ce moment en présence d'un contre-projet qui a été repoussé et par le gouvernement et par la commission. Il nous est impossible de l'accepter.

La question actuellement posée, poursuit M. Poincaré, est celle de savoir si on prendra pour base de la discussion le texte du gouvernement ou celui de M. Augagneur.

S'il ne s'agissait que de divergences sur quelques points de détails, le gouvernement n'y montrerait assurément pas d'amour-propre, mais il s'agit de divergences fondamentales et par ce fait le gouvernement doit maintenir son projet qui est infiniment plus clair et plus juste que celui qu'on lui oppose.

Dans notre projet chaque parti aura la part de représentation qui lui sera légitimement due.

M. Javal a cité tout à l'heure une parole de Gambetta, c'est « que le scrutin d'arrondissement était comme un miroir brisé ». Le scrutin de liste pur et simple lui-même est un miroir également imparfait. Seule, la représentation proportionnelle reproduira exactement la situation des divers partis.

M. Malvy. — Il résulte des statistiques établies par le ministre de l'intérieur que la représentation proportionnelle donnera à la droite cent sièges de plus que le scrutin majoritaire.

M. Jaurès. — Je demande à l'honorable M. Malvy s'il connaissait ces statistiques lorsque M. Monis était venu avec lui devant la commission du suffrage universel, pour donner leur adhésion à la réforme électorale.

Une voix à droite. — Les connaissiez-vous du temps de M. Caillaux ?

M. Poincaré. — Je dois déclarer que les statistiques de M. Malvy sont absolument différentes de celles qui sont en ce moment entre les mains de M. le ministre de l'Intérieur.

M. Poincaré poursuit : Mais même si les partis de minorité devaient gagner quelques sièges grâce au vote de la réforme, il demande aux républicains s'ils devraient s'arrêter devant une telle considération, lorsqu'il leur est démontré que cette réforme était équitable et juste.

Il ne faut pas qu'une telle loi soit faite contre tel ou tel parti. Il faut qu'elle le soit dans le seul intérêt de la République et de la vérité.

Il adjura les républicains de s'allier au gouvernement pour mener à bonne fin avec lui la réforme électorale.

S'il n'avait pas, pour réaliser son projet la majorité des républicains, il ne croirait pas avoir l'autorité nécessaire pour arriver à l'appliquer.

Il demande encore aux républicains d'aider le gouvernement à mener à bonne fin cette réforme qui constitue un des points essentiels de son programme. (Applaudissements sur tous les bancs proportionnalistes).

M. Augagneur demande le renvoi de son projet à la Commission

M. Augagneur demande le renvoi de son contre-projet à la commission, en vue de tenter de trouver un nouveau terrain d'idées entre les républicains.

M. Groussier, rapporteur, fait remarquer que depuis deux jours la question posée par le contre-projet de M. Augagneur est discutée au fond. Il repousse donc, au nom de la commission, le renvoi qui est proposé.

M. Poincaré. — Le gouvernement s'oppose également au renvoi et il pose nettement la question de confiance sur ce renvoi.

M. René Renoult déclare que, pour ses amis et lui, le renvoi à la commission, s'il est voté, a pour signification de permettre de rechercher un nouveau texte transactionnel.

Le Président met aux voix le renvoi du contre-projet de M. Augagneur.

On vote. — Vive agitation

Le scrutin a lieu au milieu de la plus vive agitation. Après une courte suspension la séance est reprise.

Le Président fait connaître le résultat du pointage.

La Chambre repousse le renvoi

Par 346 voix contre 197 le renvoi du contre-projet Augagneur à la commission est repoussé.

M. Groussier demande à la Chambre de se prononcer à fond sur le contre-projet.

M. Augagneur retire son contre-projet

M. Augagneur. — Je retire mon contre-projet, me réservant de présenter des amendements au cours de la discussion.

La séance est levée à 7 heures et demie.

Séance demain 2 heures, pour continuer le débat sur la réforme électorale.

SÉNAT

Séance du mardi 18 juin

M. Antonin Dubost préside.

Le Sénat adopte, à l'unanimité de 254 votants, le crédit pour les opérations de délimitation entre l'Afrique équatoriale française et le Cameroun, déterminée par l'accord du 4 novembre 1911.

La Sénat prend en considération la proposition de loi de M. Emile Rey, relative à l'assurance mutuelle agricole contre la grêle et la mortalité du bétail. La proposition de loi est renvoyée à l'examen des bureaux.

L'enseignement technique

Le Sénat reprend la discussion de l'interpellation de M. Astier sur l'enseignement technique, industriel et commercial.

M. Goy a la parole. Il examine les raisons pour lesquelles notre enseignement technique est inférieur à celui des pays voisins ; la situation de l'enseignement technique est comparable à celle où se trouvait notre enseignement primaire avant les lois qui l'ont organisé.

M. Goy critique le manque d'organisation et de méthode de notre enseignement technique.

Tout d'abord les cours ne sont pas obligatoires. Il faut donc rendre effective l'obligation scolaire, comme pour l'enseignement primaire et prolonger cette obligation jusqu'à l'âge de 14 ans.

L'orateur parle ensuite en faveur des cours complémentaires professionnels.

L'orateur arrive au cours national d'arts et métiers dont il critique l'installation.

En terminant, M. Goy déclara qu'il faut créer en France ce que les Alemands ont appelé d'un beau mot la civilisation par le travail, la « laboriculture ».

M. Mercier lui succède à la tribune et parle surtout de l'industrie hôtelière et des écoles pratiques destinées à la développer.

M. Henri Michel dit que la crise de l'apprentissage est venu avec le développement du machinisme et la concentration des capitaux qui ont tendu à faire disparaître le petit patron. La crise s'est accentuée avec le vote de la loi de 1900 qui a réduit à 10 heures la journée de travail dans les établissements mixtes.

M. Henri Michel déclare que la pénurie des ouvriers de l'industrie est un danger social et économique. Il nous devient difficile de lutter contre la concurrence étrangère.

M. Fernand David répond aux orateurs. Il donne l'assurance que le gouvernement veillera aux intérêts de l'industrie. Le ministre demande de s'en tenir au texte du projet de loi présenté ; qu'il est indispensable de le voter à bref délai.

Le ministre du commerce tient aussi à déclarer qu'il n'a nullement l'intention de céder au ministre de l'instruction publique les 70 à 80 cours pratiques de commerce et d'industrie.

La suite est renvoyée à jeudi, séance levée à 7 heures.

Limoux s'agite pour Védrines

Dès que la décision de la Chambre validant M. Bonnail à Limoux a été connue dans cette ville, une grande manifestation s'est produite en faveur de son concurrent, l'aviateur Védrines.

En présence de l'agitation des esprits, le préfet de l'Aude vient d'envoyer immédiatement un escadron de troupes à Limoux.

Au Congrès des Sous-officiers de Douane

Le congrès des sous-officiers des douanes a continué ses travaux.

La première séance s'est ouverte à 8 heures du matin, sous la présidence de M. Cary, assisté de M. Tornel, de Dunkerque.

La commission a donné lecture de son rapport qui a été adopté à l'unanimité.

A TRAVERS LES JOURNAUX

La réforme électorale à la Chambre

Le Rappel :

« Le gouvernement, par la voix éloquente de M. Poincaré, a été bien inspiré en faisant appel, une fois encore, à la clairvoyance de la majorité républicaine. Nous voulons souhaiter encore qu'il sera entendu. »

L'Humanité (M. Jaurès) :

« La Chambre dira aujourd'hui par son vote si elle veut vraiment, par le quotient électoral, assurer aux minorités le minimum de représentation auquel elles ont droit, ou les dépouiller par un coup de force qui fausserait tous les rapports, soulèverait toutes les colères et provoquerait en tout sens les coalitions les plus déplorables.

« Le vote n'est pas douteux. »

La Libre Parole :

« Qu'il n'y ait plus de ministère ce soir, il n'y aurait pas davantage de réforme électorale conforme aux vœux des majoritaires, si les 330 proportionnalistes demeuraient les maîtres de la situation. »

La République Française :

« M. Augagneur a défendu son contre-projet, — ce contre-projet dont il était impossible de savoir s'il était appuyé par dix, par vingt ou par deux cents « républicains » de première zone — avec son accent habituel, tranchant et impérieux. Mais il n'a pas réussi à faire illusion, pas même à ceux qui l'applaudissaient, sur les contradictions foncières de sa proposition. »

L'Aurore :

« La bataille va se continuer cet après-midi. Il faut que l'on soit bien décidé à poursuivre le combat, avec la volonté bien définie d'aboutir. »

La France :

« Faut-il blâmer M. Augagneur ? Faut-il le féliciter ? Nous penchons pour la seconde attitude. Car, en déposant son contre-projet, il a permis au rapporteur et au président du conseil d'en présenter la plus éloquente critique. »

L'assassinat de Cambrai

HENRI NOEL AVOUE SON CRIME. — SA MERE EST INCULPÉE DE COMPLICITÉ PAR RECEL

Henri Noël s'est décidé à avouer son forfait. Habilement cuisiné par MM. Benoit, commissaire, et Lecul, inspecteur de la Brigade Mobile, aidés du brigadier Despagne, de la police de Cambrai, ils ont accumulé devant le jeune misérable tant de charges que celui-ci, après plusieurs heures de résistance, s'est décidé à passer des aveux.

Sur l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'avoir une grosse somme d'économies, sur les points identiques de son écriture avec celle du carnet découvert dans la maison du crime, sans trêve les enquêteurs « cuisinèrent » Noël, tant et si bien qu'il déclara enfin que, pressé par des besoins d'argent il avait tué.

Il eut alors une violente crise de larmes, puis, calmé, il conte la lamentable histoire du 24 mai.

Il avait aperçu Mme Mollet qui sortait de son domicile pour une courte promenade, et avait profité de son inattention pour pénétrer chez elle par la porte qu'elle laissait entr'ouverte, selon sa coutume.

Ayant entendu du bruit, il vint dans le couloir et se trouva en présence de la rentière qui revenait : pour empêcher ses cris il l'étrangla, puis il continua à fouiller les meubles. Ceux de la salle à manger avaient été visités avant l'arrivée de la vieille dame ; après qu'il l'eut tuée, il passa à ceux de la chambre à coucher, et sous l'oreiller trouva diverses « bourses » contenant au total 840 francs en or et en billets.

Ensuite il but un verre de vin et rédigea le fameux carnet.

Le soir il rentra chez lui et remit, paraît-il, 140 francs à sa mère.

Il demeura à Cambrai jusqu'au 30 mai et se garda bien d'y faire de grandes dépenses ; il se borna à payer dans un estaminet de la rue des Bouchers, une dette de 1 franc.

Ce n'est que le 30 mai qu'il alla à Douai, où ses dépenses exagérées et la dénonciation d'une femme devaient attirer l'attention sur lui.

Noël avait passé cette année devant le conseil de revision.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Un satyre tue une fillette A SAMÉON

Un drame navrant s'est déroulé lundi après-midi, dans la petite commune de Saméon, située à 25 kilomètres de Douai, presqu'à la frontière belge.

Il était cinq heures du soir quand Edouard Fromont, 35 ans, célibataire, né à Rumegies, domestique chez M. Wagon, cultivateur, « goûtait » dans un verger attenant à la ferme de son patron, coupant son pain avec un grand couteau de cuisine et cueillant aussi des cerises à un arbre pour les joindre à son repas.

Une fillette, Marguerite Plaisant, 11 ans, survint et ramassa des cerises au pied de l'arbre. Fromont s'approcha d'elle, lui offrit des fruits, puis la renversa et tenta de la posséder. L'enfant se débattit et cria. Fromont, qui vit rouge alors, la frappa à trois reprises avec son couteau puis s'enfuit, la face souillée du sang qui avait giclé des plaies de sa victime.

Cependant les appels de la petite Marguerite avaient été entendus. On lui porta secours et le docteur Leclercq, d'Orchies, mandé en toute hâte vint lui prodiguer des secours qui furent, hélas ! inutiles. La malheureuse enfant avait été deux fois atteinte profondément à la poitrine et une fois dans le dos.

Mardi, à trois heures du matin, elle rendait le dernier soupir après avoir conservé sa lucidité presque jusqu'à la fin et narré l'odieuse agression dont elle avait été victime.

Dès que l'alarme fut donnée, on s'était mis à la recherche du meurtrier qui, nous l'avons dit, avait fui.

Tout d'abord les recherches furent vaines, mais bientôt on apprit qu'il s'était dirigé vers Landas par les sentiers qui passent à travers champs. On suivit ainsi sa piste et dans la soirée les gardes champêtres de Saméon et de Landas l'appréhendaient à Beuvry-les-Orchies et le conduisaient à Orchies, où ils le remettaient entre les mains des gendarmes qui le gardaient à vue.

DESCENTE DU PARQUET

Mardi dans la journée, le Parquet de Douai était informé télégraphiquement de ce crime monstrueux et à 11 h. 33, MM. Monier, substitut, Certeux, juge d'instruction, et Saudemont, greffier, prenaient le train pour Orchies, accompagnés de M. Beauprez, médecin-légiste. Ces messieurs se rendirent à Saméon où ils continuèrent l'enquête ouverte par la gendarmerie, cependant que le docteur Beauprez pratiquait l'autopsie de la victime dans une ferme voisine de la demeure de ses parents.

A 7 h. 42 du soir, le Parquet rentrait à Douai après avoir été à Orchies interroger Fromont, toujours gardé à vue à la gendarmerie, et qui manifesta une profonde émotion lorsqu'il apprit la mort de la petite Marguerite.

L'ÉMOTION

L'émotion causée par ce crime abominable est énorme dans tout le canton d'Orchies où cependant l'assassin, bien connu, n'était pas considéré comme un mauvais homme.

Fromont sera transféré à Douai ce matin mercredi.

LE CRIME DE WATTRELOS

LA MOBILE ENQUÊTE TOUJOURS, MAIS EN VAIN. — ON ARRÊTE A ROUBAIX ET A WASQUEHAL, PUIS ON RELAXE.

La culpabilité de Huys étant loin d'être établie, malgré son peu recommandable passé, la police mobile enquête plus que jamais et relève minutieusement toutes les pistes qui lui sont indiquées, sans, malheureusement, parvenir à mettre la main sur l'immonde satyre.

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement de Roubaix, a fait conduire à Wattrelos un sieur Louis-Joseph Prévost, né à Bondues le 23 février 1886, journalier, demeurant à Wasquehal, qui a quelque vague ressemblance avec le mystérieux « homme au journal ». M. Prévost n'a pas été reconnu par les témoins et relaxé immédiatement.

Lundi après-midi, M. Jérôme, commissaire de police de Croix était informé qu'un ouvrier agricole avait tenu, dans un estaminet de Wasquehal, les propos suivants : « Je suis passé près du lieu du crime, le dimanche matin, j'étais chaussé d'espadrilles, j'ai lu le journal, et on ne me dit rien ».

MM. Jérôme et Lefebvre, inspecteur de la brigade mobile, se rendirent à Wasquehal et procédèrent à l'arrestation de l'homme aux propos suspects, Paul Willet, 36 ans, né à Wambrechies, domestique chez M. Auguste Pay, au « Petit Cottignie ».

Conduit à Wattrelos, non reconnu pour l'X... mystérieux, Willet donna d'une façon détaillée l'emploi de son temps durant toute la matinée du crime, et ses dires contrôlés par les inspecteurs de la mobile, furent reconnus véritables. M. Willet a donc aussi été relâché et prié de se tenir à la disposition de M. Houeix, en cas de besoin.

Le drame conjugal de Banteux

Le médecin légiste, M. le docteur Capon, a examiné, au point de vue mental, la dame Leriche, qui a été transférée de la prison à l'hôpital. La dame Leriche ne paraît pas être responsable de ses actes, elle est actuellement en observation et il se pourrait qu'elle soit conduite à l'asile de Bailleul.

L'état de Ferdinand Leriche est satisfaisant.

LILLE

AUTOUR D'UN DRAPEAU

BOULEVARD VAUBAN UNE BAGARRE ECLATE ENTRE DES OFFICIERS ET DES BOUCHONNEUX. — QUATRE DE CES DERNIERS SONT ARRETES. — ON LES RELACHE.

Un incident regrettable, mais qu'il convient de ne pas prendre au tragique, étant données les circonstances dans lesquelles il se produisit, est survenu lundi soir, vers sept heures un quart, boulevard Vauban.

Après avoir participé à la distribution des prix qui se déroulait, comme on le sait, sur l'Esplanade, une quinzaine de « bouchonneux », appartenant à la société les « Vite Mate », regagnaient par le boulevard Vauban le siège de l'association situé rue des Sarrazins, à l'estaminet Caudde, secrétaire du syndicat textile.

Nos bouchonneux, qui avaient brillamment célébré les fêtes de Lille et remporté, au surplus, de nombreux prix, étaient gais.

Comme toute société bien organisée, la « Vite Mate » avait un drapeau et le jeune Pollet, âgé de 5 ans, l'ayant instamment réclamé, le président n'avait pas hésité à lui en confier la garde.

Etait-il aux trois couleurs françaises comme on l'a dit, ou n'était-il plus, par suite des nombreuses randonnées accomplies, que bleu et blanc, ainsi qu'on l'a affirmé ? Les déclarations sont sur ce point tout à fait contradictoires.

Ce qui est certain, c'est que sans être un drapeau immense, celui-ci était encore trop lourd pour les bras du gamin. Et tandis que ce dernier gambadait devant les bouchonneux, l'étoffe balayait le sol.

Les « Vite Mate » étaient arrivés devant le Palais Rameau quand vint à passer le fils de M. Vesque, capitaine au 43e d'infanterie, étudiant, âgé de 18 ans.

Le jeune homme, qui avait pris part à un match de law-tennis, précédait, à trois cents mètres environ, son père, qu'accompagnaient Mme Vesque et sa fille, M. Proye, colonel du 43e d'infanterie et Mme Proye.

Beaucoup de jeunes gens seraient vraisemblablement passés indifférents en face de ces bouchonneux en goguette, mais lui se montra fort indigné de la façon dont le jeune porte-drapeau s'acquittait de sa mission. D'un bond il fut sur le petit Pollet.

— Voilà comment on tient l'emblème de la France, dit-il à l'enfant, en redressant vigoureusement la hampe. Son geste fut si brusque que le garçonnet tomba.

Mécontent, le père du gamin, Venant Pollet, 36 ans, fondeur en cuivre, demeurant rue des Rogations, cour Sapelier, courut vers l'étudiant qu'il gifla. Les autres sociétaires voulant imiter son exemple, Henri Vesque, qui, dans sa main droite, tenait une raquette de tennis, fit de rapides moulinets et parvint ainsi à se dégager.

M. le capitaine Vesque, accompagné de M. le Colonel du 43e et de Mmes Vesque et Proye, arrivant à ce moment, son fils le mit au courant de ce qui s'était passé.

Bientôt des scènes plus graves que la première allaient se dérouler.

L'un des bouchonneux s'étant, paraît-il, emparé du drapeau pour aller le plonger, à trois reprises, dans l'urinoir situé à l'angle du boulevard Vauban et de la rue Solférino, M. le colonel Proye, après avoir décliné ses qualités, lui fit des observations.

— Nous sommes en République, aurait répondu le « Vite Mate » et de l'armée, on s'en f... »

Comme ce dernier paraissait avoir l'intention de jeter la hampe et l'étoffe sur le pavé, le fils de M. Vesque intervenant à nouveau, voulut s'emparer du drapeau.

Son geste fut le signal d'une bagarre. Mme Proye s'étant avancée pour dégager son mari, reçut un coup de poing qui la fit chanceler sur le sol. Mme Vesque fut également contusionnée. M. Proye et M. Vesque furent aussi assez sérieusement blessés.

Mais le plus grièvement atteint fut l'un des « Vite Mate », Ernest Caudde, 21 ans, magasinier, rue Degland, cour Gchal, 19.

Comme il se trouvait en face du jeune Henri Vesque, ce dernier sortit un couteau de sa poche et en frappa son adversaire, Caudde, qui fut atteint à l'épaule gauche ; il porte une blessure de 7 millimètres de profondeur.

Cette scène déplorable se serait certainement prolongée si deux ménagères passant en ces parages n'avaient appelé à l'aide des troupiers se promenant sur le boulevard.

Grâce à l'arrivée d'un soldat du 43e, du troupier Lepoutre, du 1er escadron du train des équipages, du caporal Vidère, de la section des infirmiers, et enfin d'un agent, la querelle prit bientôt fin.

Séance tenante, plusieurs des bouchonneux et notamment le blessé Caudde furent arrêtés.

Mardi matin à la première heure, quatre des « Vite Mate » : Ernest-Aléber Caudde, Venant Pollet, 36 ans, Ernest Tracher, 28 ans, rue d'Haubourdin, cité Bigotte, et Maurice-Théophile Debuyser, 21 ans, rue Degland, cour Laurent, se trouvaient réunis dans le bureau de M. Martin, commissaire du 5e arrondissement.

Le magistrat procéda aussitôt à leur interrogatoire, puis il les confronta ensuite avec MM. Proye et Vesque.

Cette opération fut assez longue et mouvementée. M. le Colonel du 43e ayant décrit l'attitude des inculpés et affirmé qu'ils s'étaient montrés les plus violents, ces derniers protestèrent contre les observations qui leur étaient faites et se déclarèrent innocents. Bien que M. Martin les ait déférés au parquet, les quatre bouchonneux n'ont pas été maintenus. Considérant sans doute que le jeune Vesque, qui participait mardi aux examens d'admission à l'Ecole de Saint-Cyr, ne pouvait être seul à jouir d'une mesure spéciale, le parquet les a fait remettre en liberté provisoire vers cinq heures du soir, lorsque MM. Flach, substitut, et Delalé, juge d'instruction, eurent procédé aux interrogatoires d'usage.

C'est avec satisfaction que les « Vite Mate » ont accueilli cette décision :

— Nous n'avons jamais eu l'intention, nous disait hier soir l'un d'entre eux, d'offenser l'armée et il est inexact que des camarades aient jeté dans l'urinoir le drapeau de la société. Cela nous était d'autant plus difficile que le fils de M. Vesque l'avait arraché. D'ailleurs les incidents que nous sommes les premiers à déplorer ne se seraient pas produits si ce jeune homme n'était pas venu interrompre notre promenade et nous faire des observations absolument déplacées ».

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira à la mairie, le vendredi 21 juin 1912, à huit heures et demie du soir.

UN ENFANT S'ÉVADE D'UN ORPHELINAT CATHOLIQUE D'ARRAS

Hier après-midi, vers deux heures, se présentait au poste du 1er arrondissement, un petit gamin de douze ans qui déclara se nommer Henri Rasson. « Mes parents qui habitent Roubaix, rue Delesenne, m'ont placé il y a quelques mois à l'Orphelinat du père Dhalluin, rue Beaufort, à Arras, répondit l'enfant à l'interrogatoire de M. Lamour, commissaire de police. Seulement, je n'ai plus le courage de supporter les mauvais traitements que me fait subir le directeur qui s'acharne impitoyablement sur moi, sans aucune raison. Je me suis enfui lundi, vers onze heures, et j'ai pu prendre aujourd'hui un train qui m'a permis d'arriver à Lille. Je voulais retourner chez mes parents, mais je n'ai plus d'argent. »

M. Lamour a fait reconduire le fugitif à Roubaix.

Nous reproduisons les déclarations de l'enfant telles qu'il les a faites et à simple titre d'information, mais il est bien entendu qu'il ne les faut accepter qu'avec réserve.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Réforme Electorale et le Gouvernement

Paris, 18 juin.

Après la séance de la Chambre des députés, les ministres se sont réunis au Palais Bourbon pour discuter la situation qui leur était faite sur la réforme électorale.

A l'issue de cette réunion, M. Poincaré, président du conseil, a déclaré qu'il était hors de doute, à quelques calculs qu'on se livre, que le gouvernement avait avec lui la majorité républicaine.

M. Briand a ajouté de son côté que la question ne se posait même pas.

Un breack militaire chavire

DES OFFICIERS BLESSES

Nancy, 18 juin.

Les officiers de l'école supérieure de la marine, sous la conduite de l'amiral Périn, étaient allés visiter le fort de Lucey, vers onze heures, au nombre d'une douzaine, ils avaient pris place dans un breack de la direction de l'artillerie.

Le conducteur n'ayant pu retenir ses chevaux, et voulant éviter un remblai, versa à un tournant de la route conduisant du fort au village de Lucey.

Plusieurs des officiers sont blessés; l'amiral Périn est blessé au front; le lieutenant de vaisseau Mégissier au côté gauche de la tête; le lieutenant Bridoux au sommet du crâne.

Ces blessures sont sans gravité; les autres officiers ont reçu également des contusions peu importantes.

Ils sont tous retournés à Toul, après qu'on leur a donné les soins que nécessitait leur état.

L'aéronautique

Le record de la hauteur en dirigeable

Paris, 18 juin.

Le dirigeable *Conté*, construit par la Société Astra en tissus Hutchinson, a battu ce matin le record de la hauteur : il est monté à 3.025 mètres. Il y avait six personnes à bord : M. Cohen, premier pilote ; M. Bayard, second pilote ; le commandant Lindeker ; le capitaine Izard et deux mécaniciens.

Parti d'Issy-les-Moulineaux à neuf heures, l'aéronat a évolué pendant trois heures et demie au-dessus d'Issy et de Paris.

Le précédent record de hauteur appartenait au dirigeable français *Clément-Bayard IV* par 2.900 mètres.

Belle performance d'un officier aviateur

Verdun, 18 juin.

Le lieutenant aviateur de Marmies, chef de l'escadrille de Verdun, vient de battre le record du voyage et celui de vitesse avec passager. Parti de Buc ce matin à quatre heures, accompagné de son mécanicien, le sapeur Jousselin, le lieutenant de Marmies est arrivé à Verdun exactement à six heures, couvrant ainsi 285 *kilomètres* sans escale en deux heures.

Chute et mort d'une aviatrice

Springfield (Illinois), 18 juin.

Mme Julia Clark, l'aviatrice anglaise bien connue, s'est tuée hier dans les circonstances suivantes. Elle effectuait un vol à faible hauteur lorsque son appareil vint heurter un arbre tout proche. L'appareil capota et vint s'écraser sur le sol.

La nouvelle de la mort de l'aviatrice a causé une profonde impression, car Mme Julia Clark était très estimée ici.

UN AUTOBUS dans une charcuterie

HUIT VOYAGEURS BLESSES

Paris, 18 juin.

Un grave accident s'est produit, cet après-midi, à deux heures, rue de la Roquette, à l'angle de la rue Popincourt, à Paris. Un autobus Gare Saint-Lazare-Père-Lachaise a accroché l'automobile de livraison de la maison Devessely, rue du Moulin-de-la-Pointe.

Le choc fut des plus violents. L'autobus fut projeté contre la devanture de la charcuterie de M. Wousse, 79, rue de la Roquette.

La devanture fut complètement défoncée et les dégâts matériels sont assez importants.

Mais la collision avait eu une répercussion sur les voyageurs de l'autobus dont huit furent blessés peu gravement.

Tous les blessés ont pu regagner leurs domiciles après avoir été pansés dans une pharmacie.

Les primes à la Maternité

Paris, 18 juin.

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales, réunie sous la présidence de M. J.-L. Breton, a entendu M. Messimy sur sa proposition de loi ayant pour objet l'attribution d'une allocation immédiate aux mères de famille françaises à la naissance de leur quatrième enfant.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Honnorat, Hétin, Nouhaud, Lairolle, Dubuisson, Bonnevay et Lenoir, la Commission a émis à l'unanimité un vote favorable à la proposition.

M. Honnorat a été désigné comme rapporteur.

La grève des inscrits

Paris, 18 juin.

La grève des inscrits maritimes semblait devoir rester localisée au Havre. Seul, de tous les autres ports français, Brest avait vu quelques équipages de ses navires déserter leur bord.

Mais après diverses réunions tenues au Havre et à Paris, il est très vraisemblable que le mouvement gréviste va s'étendre à tous les ports de France.

On sait que les inscrits du Havre avaient été engagés par la Fédération nationale à reprendre le travail, le moment de faire grève ne paraissant pas opportun, d'autant que ces inscrits venaient de recevoir une augmentation de salaire ; mais sur leur refus renouvelé de s'embarquer, sans avoir obtenu complet gain de cause, le conseil national de la Fédération des inscrits maritimes a proclamé la grève générale. Elle doit commencer dès demain mercredi et s'étendre à tous les ports de France. Conjointement les dockers doivent, eux aussi, abandonner le travail.

Marseille, 18 juin.

La grève générale des inscrits de Marseille a été votée ce soir.

Bordeaux, 18 juin.

Les inscrits réunis ce soir ont voté la grève, mais une grève de 24 heures seulement.

La Triple Alliance

Paris, 18 juin.

Nous recevons de Vienne la dépêche suivante, qu'il est intéressant de rapprocher des déclarations faites par M. Giolitti au « Lokal-Anzeiger » sur la solidité de la Triple-Alliance et les bonnes relations de l'Italie avec ses deux alliés.

Vienne, 18 juin.

La Croix-Rouge Autrichienne, a fait parvenir 5,000 couronnes à la Croix-Rouge Turque.

Elle voulait adresser la même somme à la Croix-Rouge Italienne, mais celle-ci, par la voie de l'ambassadeur d'Italie, a refusé

Les votes de nos Députés

Paris, 18 juin.

Scrutin sur le renvoi à la commission du contre-projet Augagneur sur la réforme électorale.

Votants : 543. — Pour : 197. — Contre : 346.

NORD. — Ont voté pour : MM. Pasqual, Defontaine, Le Roy, Guislain, Lemire.

Absent par congé : M. Selle.

Tous les autres ont voté contre.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté pour : MM. Delcluze, Victor Morel.

N'ont pas pris part au vote : MM. Loth, Bar et Boden.

Tous les autres ont voté contre.

Grave accident aux mines de Courrières

UNE TRIEUSE A LES JAMBES BROYEES

Marguerite Verstraete, 17 ans, demeurant au N° 321, cité du N° 3 des Mines de Courrières, occupée à la fosse N° 15, à Méricourt-Corons, entra dans une salle où tourne à toute vitesse une hélice servant à trier le charbon. Par le déplacement de l'air, ses vêtements furent attirés dans le tourbillon, ils s'enroulèrent autour de l'hélice, entraînant avec eux la malheureuse.

Effrayée, elle appela à l'aide. Quand on arriva, elle gisait, tout ensanglantée, les deux jambes broyées.

La pauvre victime de cet horrible accident, transportée au domicile de ses parents, y a subi l'amputation des deux membres mutilés.

Son état est très grave.

Le crime de Saméon

Nous recevons de notre correspondant d'Orchies les nouveaux détails que voici :

NOUVEAUX DETAILS

Prévenus de l'arrivée de Fromont, les habitants de Saméon s'étaient massés près de la maison du crime et s'apprêtaient à faire un mauvais parti à l'inculpé que l'on pensait voir accompagné des gendarmes. Mais Fromont avait été laissé à la maison d'arrêt d'Orchies. La douleur des parents est navrante. Ce ne sont que lamentations qui retentissent de tous côtés. La pauvre enfant est étendue sur un grand lit, vêtue de sa petite robe bleu foncé, agrémentée d'un liseron blanc et qu'habituellement elle portait le dimanche. A l'arrivée du Parquet et à l'annonce qu'il va être nécessaire d'enlever l'enfant pendant un moment pour faciliter l'examen des médecins, le père violemment s'y oppose ; il consent enfin à s'éloigner un peu calmé par les paroles réconfortantes et sympathiques que lui adressent MM. Certeux et Monnier. L'autopsie a fait connaître que l'enfant avait reçu un seul coup de couteau entre la 7e et 8e côtes, perçant le diaphragme, les poumons et l'estomac. La blessure a une profondeur de 8 centimètres. On comprendra facilement avec quelle violence le coup a été donné lorsqu'on saura que le couteau, non pointu, a une largeur de près de quatre centimètres.

Le meurtrier est célibataire. Ouvrier agricole, il change assez souvent de ferme. C'est un nommé Fromont Edouard-Germain dit « Germain mille hommes », né le 23 octobre 1877 à Rumegies (Nord). Il vient de terminer, samedi dernier, une période de neuf jours d'exercices au 2e régiment territorial d'infanterie à Condé, caserne Neslés. Il a quitté depuis 8 ans ses parents. Ceux-ci sont très estimés et habitent Rumegies. Il a été constaté que l'enfant n'avait pas été violée et l'on n'a découvert aucune trace de tentative de viol. Cependant le matin même du crime, Fromont avait tenu à une jeune servante de la maison, âgée de 15 ans, certains propos obscènes qui dénotent qu'il ne se trouvait pas dans son état normal.

Le criminel a vraiment l'aspect d'une brute. Presque déguenillé, chaussé d'espadrilles blanches, coiffé d'une casquette à large visière et vêtu d'un gilet à manches, il ferait peur, comme l'on dit, au coin d'un bois.

Cependant, sauf la fête qu'il faisait volontiers le dimanche et pendant laquelle il dépensait jusqu'à son dernier sou, il n'a pas mauvaise réputation et chacun s'accorde à dire que c'était un bon ouvrier remplissant bien sa tâche. C'est au régiment qu'il a contracté l'habitude de boire.

On a trouvé sur lui une corde assez longue. On raconte que le satyre avait offert 10 centimes à une enfant de 5 ans et [illegible] pour le suivre.

I. E.